

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2013/2561(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Bangladesh		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Bangladesh		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/03/2013	Résultat du vote au parlement		
14/03/2013	Débat en plénière		
14/03/2013	Décision du Parlement	T7-0100/2013	Résumé
14/03/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2561(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0133/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0142/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0143/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0144/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0145/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution		B7-0146/2013	12/03/2013	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0133/2013	12/03/2013		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0100/2013	14/03/2013	EP	Résumé

Résolution sur la situation au Bangladesh

Le Parlement européen a adopté par 58 voix pour, une voix contre et aucune abstention, une résolution sur la situation au Bangladesh.

La résolution a été déposée en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et Jaroslav PAKA (EFD, SK).

Les députés se disent profondément préoccupés par la récente flambée de violence au Bangladesh après les verdicts du tribunal pour les crimes internationaux en janvier 2013, contre Abdul Kalam Azad pour des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre d'indépendance de 1971 ainsi que contre Delwar Hossain Sayeedi, vice-président du parti Jamaat-e-Islami, pour persécution de la minorité hindoue. Ces deux personnes ont été condamnées à mort.

Le Parlement reconnaît que la réconciliation, la justice et l'obligation de répondre des crimes commis pendant la guerre d'indépendance de 1971 sont indispensables. Mais il réitère son opposition farouche et sans aucune exception à la peine de mort.

Il demande au Bangladesh de : i) commuer toutes les condamnations à mort ; ii) en vue de mettre en terme aux irrégularités signalées dans le fonctionnement du tribunal (allégations d'intimidation, de harcèlement et disparition forcée de témoins), faire en sorte que le tribunal se conforme strictement aux normes judiciaires nationales et internationales.

Le Parlement condamne fermement les actes de violence perpétrés par les sympathisants du parti Jamaate-Islami et ses partis affiliés contre des agents de la force publique, contre ceux qui soutiennent les verdicts du tribunal, et contre les minorités religieuses et ethniques.

Les députés regrettent en outre la vague de protestation qui a entraîné plus de 60 morts et invitent le gouvernement à enjoindre à ses forces de sécurité de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter le recours à des armes létales.

Enfin, tous les dirigeants politiques du pays sont appelés à désamorcer les tensions politiques afin d'éviter de nouvelles violences.